

## Quelque 176.000 jobs créés sous la suédoise. Et après ?

### EMPLOI Le recours aux temps partiels a augmenté, surtout au début de la législature

- Les salaires n'ont pas retrouvé leur niveau de 2014.
- Le gouvernement fédéral ne peut pas pavoiser, insiste Philippe Defeyt (IDD).
- Qui a analysé l'évolution du marché de l'emploi 2014-2018.

**J**obs, jobs, jobs... Le leitmotiv de Charles Michel lui colle désormais à la peau. Mais entre les chiffres du gouvernement sur la création d'emplois et les critiques syndicales sur la qualité de ceux-ci, où se situe la vérité ? L'économiste Philippe Defeyt (Institut pour un développement durable) a tenté d'y voir plus clair, au départ des données fournies par l'ONSS et de l'Enquête sur les forces de travail (EFT). A l'arrivée, le bilan est plus nuancé qu'il n'y paraît. Plus instructif également, sur l'état du marché du travail entre 2014 et 2018.

**1 L'emploi a augmenté.** Le constat est irréfutable : entre l'entame de l'actuelle législature et aujourd'hui, la situation de l'emploi s'est améliorée. On est ainsi passé de 4,560 millions d'actifs au 4<sup>e</sup> trimestre 2014 à 4,736 millions au 1<sup>er</sup> trimestre de cette année. Soit une évolution favorable de 176.000 postes, supérieure de 69.000 unités à la progression enregistrée entre le déclenchement de la crise (4<sup>e</sup> trimestre 2008) et la fin de la législature passée. Le bilan est proportionnellement meilleur pour les salariés. En effet, ceux-ci sont 138.000 de plus qu'il y a quatre ans. Neuf emplois sur dix créés se situent dans le secteur privé. Mais attention ! « Environ un tiers des créations d'emploi nettes se situe dans des secteurs d'activité financés par les pouvoirs publics », souligne Philippe Defeyt, en avançant le chiffre de 51.500 postes créés, dont 10.000 rien

que pour le secteur des titres-services.

**2 Les temps partiels ont progressé.** La critique syndicale est fondée : une large part de la création de postes concernait des emplois à temps partiel. Ainsi si l'on additionne les horaires incomplets du privé (+ 40.000), du public (+ 22.000) et les emplois temporaires, c'est-à-dire saisonniers ou intérimaires (+ 25.000), on obtient un résultat (+ 87.000) correspondant à 64,2 % des nouveaux emplois recensés. Avant de tirer sur la coalition fédérale, il convient toutefois de relativiser le propos.

Ainsi, un tiers de l'augmentation des salariés à temps partiel concerne les services publics, où elle s'est effectuée au détriment du travail à temps plein : l'emploi total y a progressé de 11.000 unités alors que les temps partiels connaissent une progression deux fois plus importante. Parmi les secteurs où cette situation précaire est fort répandue, on trouve l'enseignement, qui dépend des Communautés : 18,1 % des emplois y sont temporaires. Toutefois, si les reproches des syndicats à l'encontre de la majorité « suédoise » sont fondés, ils sont, souligne l'économiste de l'IDD, « basés sur des chiffres souvent dépassés » : l'explosion des postes à temps partiel se situe surtout en début de législature, entre le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> trimestres 2015, au détriment des temps pleins. Puis la tendance s'inverse. Et au 1<sup>er</sup> trimestre de cette année, 86 % des emplois créés concernaient des horaires complets.

**3 Toujours plus d'emplois temporaires.** Philippe Defeyt s'est également penché sur les données récoltées lors de l'Enquête sur les forces de travail (EFT). Or, celle-ci montre une progression quasi constante de la part de l'emploi temporaire (dans la définition de l'EFT, il s'agit à la fois des CDD, des saisonniers et de l'intérim). Ainsi au 4<sup>e</sup> trimestre de 2014, quand Charles Michel reçoit les clés du 16, rue de la Loi, celle-ci représente 8,5 % de l'emploi salarié total ; en mars dernier, elle pesait désormais 10,4 %. « Mais il s'agit d'une tendance lourde qui ne concerne pas que la Belgique », nuance aussitôt Philippe Defeyt.

D'autres enseignements peuvent encore être tirés de l'EFT. Primo, la durée hebdomadaire moyenne des temps partiels tend à s'accroître : elle est passée de 23,7 à 25,9 heures. Secundo, le « part time » reste une situation bien plus subie que désirée. Tertio, les jeunes sont les plus concernés : au sein de la tranche 15-

24 ans, l'emploi temporaire concerne 46,9 % des postes. Quarto, au sein de cette catégorie, le CDD recule au profit de l'intérim, ces deux types de contrat passant respectivement de 52,5 % à 48,3 % et de 19,4 % à 23,4 % entre 2014 et 2017. Une explication de ces deux derniers points réside dans la suppression de la période d'essai, qui a incité les employeurs à recourir à l'intérim pour jauger les qualités de leurs jeunes recrues. Un recours d'autant plus accru que, comme le relevait cette semaine le Conseil supérieur de l'emploi, l'intérim journalier est permis dans notre pays.

**4 Les salaires à la traîne.** Un autre constat de l'économiste namurois interpelle : depuis 2008, un point de croissance du PIB génère plus d'emplois. « A court terme, c'est une bonne nouvelle, note-t-il. Cela montre que la productivité évolue moins vite. Mais à moyen terme, ce n'en est pas une car c'est la productivité qui génère la croissance. » Autre élément relevé au départ des données du Bureau du Plan, de la BNB, de StatBel, d'Eurostat et de l'ONSS : « Le salaire horaire brut moyen n'a pas encore retrouvé son niveau de fin 2014 ». S'il était de 100 points au 4<sup>e</sup> trimestre de cette année-là, il se situe encore sous la barre des 99 points au début de cette année. Malgré le tax shift, note encore l'économiste, qui pointe une explication à cela : les temps partiels. « Ces travailleurs ne gagnent pas assez pour payer des impôts et n'ont donc pas pu profiter de la mesure phare de la coalition fédérale ». Autres éléments avancés par Philippe Defeyt : « La stagnation des salaires est un mouvement général dans le monde, malgré la reprise. Le salaire réel évolue très peu en raison du fait qu'on a créé des emplois dans des secteurs où les salaires sont faibles, comme dans les titres-services, et en raison de l'affaiblissement des capacités syndicales à peser sur les négociations. »

**5 A qui le mérite ?** « C'est un mélange de plusieurs éléments, estime Philippe Defeyt. Il y a une amélioration de la conjoncture, des effets structurels comme le maintien à l'emploi des travailleurs âgés et des mesures de compétitivité. Mais aucun économiste raisonnable ne peut jauger la part de ces différentes explications dans l'amélioration de l'emploi. Le gouvernement a tendance à faire croire que c'est le privé qui a créé des emplois, mais un tiers de ceux-ci sont des emplois subventionnés. Les mesures prises ne portent donc que sur les deux tiers restants, dont une part significative est attribuable à la conjoncture. Il faut donc relativiser les cris de victoires tout comme les critiques. » ■

PASCAL LORENT

## PREMIER EMPLOI

### Les TPE ont moins recruté

Entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2014 et le 1<sup>er</sup> trimestre de cette année, l'emploi privé a donc progressé de 124.536 unités (+4,4 %). Des chiffres dopés par les performances des entreprises de 200 à 999 travailleurs (+ 34.220, soit +5,9 %) et de celles comptant au moins un millier de salariés (+ 61.974, soit + 9,1 %).

A l'inverse, les TPE se sont montrées plus timides. Les sociétés dont les effectifs oscillent entre 20 et 199 personnes ont recruté 18.590 paires de bras supplémentaires (+2,1 %), tandis que celles de moins de 20 salariés n'ont accru leur payroll que de 9.752 individus (+1,4 %).

Ces chiffres amènent donc à cette conclusion : les plus petites entreprises sont celles qui semblent avoir le moins profité de la mesure exonérante à vie de cotisations sociales le premier emploi créé. Cet encouragement à recruter avait été lancé par Willy Borsus, alors ministre fédéral des Classes moyennes, et approuvé par le gouvernement à l'automne 2015. Il était entré en vigueur au début 2016. A l'époque, l'espoir était de voir les indépendants créer quelque 30.000 emplois.

Pour les autres emplois créés (du 2<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup>), l'exonération était limitée dans le temps, prolongeant ainsi une décision prise sous le gouvernement Di Rupo.

## FLEXI-JOBS

### L'horeca, gourmand de temps partiels

« Au premier trimestre de cette année, un quart des emplois sont temporaires dans l'horeca, observe Philippe Defeyt. On ne se situe plus dans l'anecdote ». Soit 24,4 % des postes, pour être précis. C'est le secteur où la situation est la plus prononcée. Suivent celui des arts, spectacles et activités récréatives (23 %) puis celui de l'enseignement (18,1 %).

La part croissante des emplois temporaires dans l'hôtellerie, les cafés et la restauration est sans doute liée à une des mesures phares adoptées par le gouvernement fédéral : les flexi-jobs. Ainsi, pour peu qu'un travailleur dispose d'un temps partiel (4/5<sup>e</sup>) dans un autre secteur, il peut prêter un emploi complémentaire dans l'horeca, l'employeur bénéficiant d'une réduction des cotisations sociales. Cette mesure, destinée à compenser l'entrée en vigueur de la « caisse intelligente » dans l'horeca, rend plus intéressant pour un employeur de faire appel à plusieurs travailleurs à temps partiel plutôt qu'à un seul à temps plein. S'ajoute à cela le fait que certains établissements n'ouvrent que les week-ends et jours fériés, ce qui favorise également le recours aux contrats à temps partiel.

« Les flexi-jobs ont conforté cette situation dans l'horeca », estime Philippe Defeyt. Ils ont connu un certain succès : en 2017, le nombre de contrats de ce type a augmenté de 50 %. C'est en Flandre que ceux-ci explosent, avec 23.000 contrats, pour 479 à Bruxelles et environ 800 en Wallonie.

PLT